

Délibération n°CA-2020-029 de la séance du conseil d'administration du 12 mars 2020 relative à l'approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 12 décembre 2019

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-3 et suivants,
Vu les statuts de l'Université de Lille,

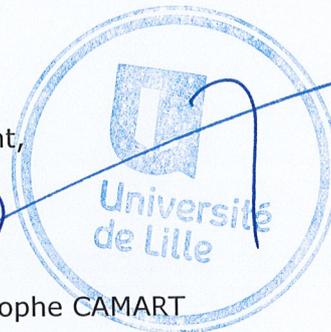
APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité avec 36 voix pour

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 12 décembre 2019, tel que présenté dans le document annexé à la présente délibération.

Fait à Lille, le 12 mars 2020

Le président,

Jean-Christophe CAMART



**Conseil d'administration
12 décembre 2019****Procès-verbal**

Ordre du jour**1. Informations du Président****2. Approbation du PV de CA du 7 novembre 2019 (délibération)****3. Points à caractère stratégique**

3.1. Budget 2019 : budget rectificatif n°3 (délibération)

3.2. Budget 2020 :

3.2.1. Modification de l'architecture budgétaire (délibération)

3.2.2. Budget initial 2020 (délibération)

3.3. Cartographie des risques de gestion (information)

3.4. Modification des statuts de l'université :

3.4.1. Reconfiguration de l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) par son regroupement avec la Faculté de Finance, Banque, Comptabilité / Institut du Marketing et du Management de la Distribution (FFBC/IMMD) (délibération)

3.4.2. Ajout aux missions de l'université de la formation en apprentissage (délibération)

3.5. Approbation du dossier d'expertise de la BU SHS (délibération)

3.6. Point issu de la commission de la recherche

3.6.1. Politique plateforme de l'université (CR du 22/10) (délibération)

4. Délibérations et avis relatifs au fonctionnement de l'université**4.1. En matière de ressources humaines**

4.1.1. Contingent de congés pour recherches et/ou conversions thématiques pour l'année universitaire 2020-2021 (délibération)

4.1.2. Prolongation du dispositif transitoire d'intéressement pour les personnels BIATSS (délibération)

4.1.3. Mise en œuvre d'un dispositif provisoire d'intéressement à destination des personnels contractuels BIATSS issus de la ComUE Lille Nord de France (délibération)

4.1.4. Approbation des demandes de remise gracieuse (délibération)

4.1.5. Modification des statuts du SCAS (délibération)

4.1.6. Dématérialisation des bulletins de paie (délibération)

4.1.7. Chèques-déjeuner (information)

4.2. En matière réglementaire

4.2.1. Modification du règlement intérieur de l'université (délibération)

4.2.2. Désignation des membres étudiants de la commission FSDIE (délibération)

4.2.3. Règles d'usage des BU et Learning Center du SCD (délibération)

4.3. En matière d'accords et conventions

4.3.1. Convention d'association avec l'Institut d'Etudes Politiques de Lille (délibération)

4.4. En matière tarifaire et d'achats

4.4.1. Tarifs de l'ICEU 2019/2020 (délibération)

4.4.2. Grille tarifaire 2019/2020 du SUMPPS (délibération)

4.4.3. Tarifs de location des salles de formation et des plateaux d'activité physique d'Eurasport (délibération)

4.4.4. Organisation d'une bourse aux livres – centre de documentation de la FSES (délibération)

4.4.5. Autorisation d'achat de cartes cadeaux au concours Hubgame (délibération)

4.4.6. Tarifs de restauration sur les sites de l'INSPé à compter du 1^{er} janvier 2020 (délibération)**4.5. Attribution de subventions**

4.5.1. Sur initiative des composantes :

4.5.1.1. ILIS : A.E.I.L.I.S (délibération)

4.5.1.2. Polytech : BDE et Association des ingénieurs (délibérations)

5. Points issus des commissions du Conseil Académique

5.1. Points issus de la commission formation et vie universitaire :

- 5.1.1. Critères d'attribution des congés pour projet pédagogique (CFVU du 21/11) (*délibération*)
- 5.1.2. Admissions en master 2020/2021 : capacités d'accueil, attendus et critères (CFVU du 12/12) (*délibération*)
- 5.1.3. Admission en 1^{ère} année via Parcoursup : capacités d'accueil, attendus et critères (CFVU du 12/12) (*avis*)

5.2. Point issu de la commission de la recherche :

- 5.2.1. Fiches projets Région (CR du 27/11) (*délibération*)

Sous la présidence de Jean-Christophe CAMART, Président de l'Université de Lille

Etaient présents :

Collège A : COPIN Marie-Christine, TISON Sophie, POTTEAU Aymeric, BENOIT Martine, FONCEL Jérôme.

Collège B : VIZIOLI Jacopo, GOUNON Stéphane, LANGFORD Chad, MEISS Marjorie.

Collège BIATSS : LENS Anthony, MULLIER Virginie, DEGRENIER Karine, RODRIGUEZ Ludovic.

Collège étudiants : SADEK Zacharie, GAUDY Romain, MAKOKO Daniel, PETIT Léo, DACHY Marie-Lou.

Personnalités extérieures : BOIRON Frédéric, OULD ALI Samir, SAMYN-PETIT Bénédicte, PRETE Cosimo.

Etaient excusés (et procurations) :

Collège A :

NIEWIADOMSKI Christophe
POTTEAU Aymeric
FARVAQUE Etienne
MELNYK Patricia

procuration à BENOIT Martine
procuration à MEISS Marjorie (à partir de 16h55)
procuration à POTTEAU Aymeric (jusqu'à 16h55)
procuration à TISON Sophie

Collège B :

GOUNON Stéphane
FRETEL Anne
TOULEMONDE Gilles
BENCHIBOUN Moulay-Driss

procuration à MEISS Marjorie (à partir de 17h55)
procuration à BENOIT Martine
procuration à POTTEAU Aymeric (jusqu'à 16h55)
procuration à FONCEL Jérôme

Collège BIATSS :

LENS Anthony
RODRIGUEZ Ludovic

procuration à MULLIER Virginie (à partir de 18h)
procuration à FONCEL Jérôme (à partir de 18h30)

Personnalités extérieures :

BOIRON Frédéric
DELVALLET Corinne
LEBAS Nicolas
LEYS Annie
PRETE Cosimo

procuration à CAMART Jean-Christophe (à partir de 16h40)
procuration à VIZIOLI Jacopo
procuration à CAMART Jean-Christophe
procuration à VIZIOLI Jacopo
procuration à COPIN Marie-Christine (à partir de 16h20)

Etaient présents (à titre consultatif, invités ou membre de droit) :

Représentant de la rectrice : BERGEZ Jean-Louis

Agent comptable : LIARD Delphine

Directrice Générale Déléguée aux Affaires financières : BLANQUART Sophie

Equipe présidentielle - Bureau :

Vice-présidente ressources : DAL Georgette

Vice-présidente formation : FRANJIE Lynne

Vice-président recherche : MONTAGNE Lionel

Equipe présidentielle - Comité de direction :

Conseiller : GOSSET Didier

Vice-présidente recherche (sciences et technologies) : DHAENENS Clarisse

Unité de formation et de recherche (UFR) – Instituts – Ecoles – Départements :Institut d'Administration des Entreprises : *BEAUCOURT Christel*Faculté FFBC/IMMD : *DEREEPER Sébastien*Faculté des Sciences et Technologies : *VUYLSTEKER Christophe*Directeur général des services : *ROBERT Pierre-Marie*Directrice générale des services adjointe : *SAVINA Marie-Dominique*Directeur des Affaires Juridiques et Institutionnelles : *FURON Xavier*Chef du service des Affaires Institutionnelles : *ZALIK François*Chargée des Affaires Institutionnelles : *D'HU Marie-Sylvia*Secrétaire de séance : *JAFFEUX Anaïs***Invités :**Directeur adjoint du Service Commun de Documentation : *MARCHAND Yann*Directrice de l'aide au pilotage et qualité : *FERET Agnès*Directrice adjointe de l'aide au pilotage : *MEZZINA Catherine*Directeur de la stratégie et de la programmation immobilière : *RAVIER Philippe***La séance est ouverte à 14h04**

Après vérification du quorum, Jean-Christophe CAMART, Président de l'Université de Lille, présente l'ordre du jour.

1. Informations du président

Le président introduit la séance en faisant part de l'élection des nouveaux étudiants siégeant au conseil d'administration. Il nomme les élus étudiants présents en les remerciant de leur intérêt pour la vie institutionnelle de l'université :

- *Liste Inter'Asso* :
 - Zacharie SADEK (titulaire) : étudiant en troisième année de médecine
 - Romain GAUDY (suppléant de Floriane CORNIL) pour le collectif Inter'Asso : étudiant en médecine.
 - Daniel MAKOKO (titulaire) : étudiant en deuxième année de licence de droit
- *Liste Bouge ton campus* :
 - Marie-Lou DACHY (titulaire) : étudiante en première année de STAPS
- *Liste FSE & Solidaires* :
 - Léo PETIT (titulaire) : étudiant en troisième année de licence de science politique

Le président informe les conseillers que les élus de la FSU ont fait le choix de ne pas siéger au conseil d'administration en raison des mouvements sociaux et ont demandé un report de la séance, ce qui n'a pas été possible en raison de la nécessité d'examiner le budget ou encore les capacités d'accueil.

Il ajoute que le mandat d'Augustin CLERGIER, vice-président étudiant, est arrivé à terme à l'issue des élections étudiantes et qu'un nouveau vice-président étudiant sera élu lors de la séance du conseil académique du 16 janvier 2020. Augustin CLERGIER occupe actuellement la fonction par intérim.

Le président annonce la démission de Nathalie SCOL, personnalité extérieure, du fait d'un emploi du temps chargé. Pour la remplacer, un appel à candidature sera lancé en janvier, suivi d'un vote lors du prochain conseil d'administration.

Dans un contexte social tendu, l'équipe de direction est attentive à la tenue des examens. Elle a fait le choix de respecter le droit de grève, tout en veillant à préserver le traitement équitable des étudiants. Par conséquent l'université maintient les examens. Cependant, il a été demandé aux composantes de ne pas mettre en place d'évaluations les jours de grève nationale. Le président informe qu'il a reçu une délégation étudiante qui l'a alerté sur la précarité des étudiants qui doivent se loger sur place afin de pouvoir passer leurs examens. Par conséquent, la possibilité de débloquent des fonds exceptionnels pour accompagner ces étudiants sera étudiée avec le CROUS.

Léo PETIT (FSE & Solidaires) déplore la manière dont la situation a été gérée. En effet, les composantes ont reçu un courriel la veille de la tenue des examens pour leur demander de les reporter, une décision de report ayant été prise à une heure du matin. Il explique que cela met les étudiants dans une situation complexe, et plus particulièrement les étudiants Erasmus qui partent à la fin du mois. Il demande à ce que le courriel soit envoyé plus tôt, afin de permettre aux directeurs de composantes de pouvoir anticiper le report des évaluations.

Le président en convient et ajoute que des consignes seront probablement données le lendemain de la séance du conseil pour la journée de grève nationale du mardi 17 décembre, afin de permettre aux composantes de s'organiser.

Il annonce avec regret la démission de Christophe TASTET, vice-président patrimoine, pour des raisons personnelles. En raison de l'urgence, Nicolas POSTEL reprendra la démarche politique et un mode opératoire sera mis en place, comprenant la nomination de chargés de mission sur les différents campus.

La composante ILIS a élu une nouvelle directrice en la personne d'Annabelle DERAM, succédant à Franck-Olivier DENAYER. Le directeur du CFMI, Jean JELTSCH, a donné sa démission pour des raisons personnelles et Philippe POISSON assure la fonction par intérim.

Le président informe les élus qu'une première réunion s'est tenue le 28 novembre dernier portant sur la vague E de contractualisation 2020-2024 avec l'Etat. A cette occasion, il a été demandé à l'établissement de faire parvenir, pour le 20 janvier, un document qui constituera les prémices du projet d'établissement. Ce document contiendra deux volets : d'une part la politique de site, et d'autre part des volets spécifiques par établissement composant l'établissement-cible. Il s'agit dans un premier temps de transmettre le projet stratégique qui a été validé lors du projet HCERES. Par la suite, un débat politique se tiendra au sein des instances aux alentours de mai/juin, pour une signature du contrat prévue le 10 juillet.

Le président rappelle que la conférence de l'ancien Président François Hollande a été annulée, en raison de manifestations dont il condamne la violence, et avise les membres du conseil que l'établissement a déposé une plainte.

Il annonce que le réseau de recherche racisme et antisémitisme a été lancé à la Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société (MESHS) le 20 novembre dernier, et remercie Martine BENOIT pour son investissement.

Il ajoute également que le projet de communication post-CA convenu à la demande des groupes SUniR et SynergieS est stabilisé, et qu'il leur sera rapidement possible de communiquer.

Concernant la réforme PACES et du premier cycle des études de santé, la CFVU qui s'est tenue le matin même a voté à l'unanimité une motion exprimant l'inquiétude de l'université sur sa capacité à mettre en place cette réforme. En effet cette dernière ne peut pas être appliquée dans un délai aussi court. Par conséquent, le président propose aux conseillers de se prononcer sur la motion de la CFVU. Le président écrira directement à la Ministre pour expliquer les difficultés à mettre en oeuvre cette réforme.

Marie-Christine COPIN (SynergieS) déclare que les élus SynergieS sont unanimement favorables à cette motion.

Zacharie SADEK (Inter'Asso) annonce que les étudiants en santé soutiennent la motion.

Jean-Louis BERGEZ (représentant de la Rectrice) déclare que la Rectrice a pris connaissance la motion ; elle est consciente que ces difficultés sont partagées par d'autres établissements. Ces éléments seront discutés lors du dialogue de gestion stratégique qui se tiendra début janvier et au cours duquel seront évoquées les problématiques des capacités d'accueil en études de santé.

Lynne FRANJIE (vice-présidente formation) se fait l'écho de la CFVU, qui a constaté l'impossibilité pour l'université de proposer une offre de formation et un nombre de places sur la réforme santé (PASS et mineures santé dans les licences). En effet, l'offre de formation n'est actuellement pas suffisante. Or, il convient de procéder à la publication sur Parcoursup dès le 20 décembre, c'est pourquoi des éléments de réponse sont attendus avant janvier.

Jérôme FONCEL (SUniR) déclare que le collectif SUniR n'a pas eu le temps de prendre connaissance de la motion, mais il fait confiance aux élus de la CFVU et soutient cette motion.

Léo PETIT (FSE & Solidaires) souhaite savoir si le fait de ne pas appliquer l'offre de formation issue de la réforme santé, empêche de voter les capacités d'accueil.

Lynne FRANJIE (vice-présidente formation) répond par l'affirmative pour ce qui concerne les capacités d'accueil en santé (PASS et mineures santé dans les licences).

Le président soumet la motion de la CFVU du 12 décembre sur la réforme du 1^{er} cycle santé, à l'approbation du conseil.
(délibération n°CA-2019-168)

Résultat des votes : approbation

Nombre de votants : 32

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 1

Jérôme FONCEL (SUniR) souhaite revenir sur la démission de Christophe TASTET et souligne qu'il s'agit de la cinquième démission d'un vice-président depuis la fusion des universités, ce qui est une situation anormale. Il s'interroge sur les raisons de ces démissions, en particulier sur le fait que certains vice-présidents sont surchargés de travail. Il conviendrait dès lors que le Président repense les missions et l'organisation de l'équipe de direction.

Le président précise qu'il n'y a aucune tension au sein de l'équipe de direction et que le patrimoine est un dossier complexe, du fait de sa forte dégradation. C'est pourquoi il est prévu de mettre en place des chargés de mission sur chaque campus afin de mieux répartir la charge de travail.

2. Approbation du PV de CA du 7 novembre 2019

Présentation :

Le président indique que des demandes de modifications mineures ont été sollicitées et souhaite savoir si d'autres modifications sont demandées.

Aucune remarque n'ayant été formulée, le Président soumet le procès-verbal de CA du 7 novembre 2019, à l'approbation du conseil, sous réserve des modifications demandées.
(délibération n°CA-2019-169)

Résultat des votes : approbation

Nombre de votants : 32

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 3

3. Points à caractère stratégique

3.1 Budget 2019 : budget rectificatif n°3

Présentation :

Georgette DAL (vice-présidente ressources) précise qu'il s'agit du troisième budget rectificatif de l'année. Ce budget rectificatif n'a aucune conséquence ni sur les masses budgétaires ni sur les grands équilibres mais permet d'améliorer la qualité comptable.

Elle ajoute que l'équipe va essayer, l'année prochaine, d'élaborer les budgets rectificatifs plus tôt, mais cette année les comptes financiers 2018 ont été adoptés tardivement (mai 2019).

Sophie BLANQUART (directrice générale déléguée aux affaires financières) ajoute que ce troisième budget rectificatif est un budget rectificatif technique.

Il corrige une erreur matérielle réalisée au moment du budget initial 2019 relative à l'imputation des recettes, et opère un virement de crédits entre le service à comptabilité distincte (SACD) DUSVA et l'établissement, dans le cadre de l'achat d'un équipement d'entretien pour les espaces verts.

Aucune remarque n'ayant été formulée, le président soumet le budget rectificatif n°3, à l'approbation du conseil.
(délibération n°CA-2019-170)

Résultat des votes : approbation

Nombre de votants : 32

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 1

3.2 Budget 2020

3.2.1 Modification de l'architecture budgétaire

Présentation :

Le président rappelle que l'INSPé devient une composante de l'Université de Lille au 1^{er} janvier 2020. Dès lors, il est nécessaire de modifier l'architecture budgétaire.

Georgette DAL (vice-présidente ressources) ajoute que l'architecture budgétaire demeure quasi identique, et qu'un autre changement est lié à la création de la nouvelle Faculté des Humanités. Une évolution est également à signaler s'agissant de la Direction Formation Continue et Alternance (DFCA)

Sophie BLANQUART (directrice générale déléguée aux affaires financières) déclare que cette modification est nécessaire pour retracer ce qui est lié à la formation continue et à l'apprentissage. S'agissant de l'INSPé, cela permettra d'accueillir le nouvel institut. L'ancienne architecture des missions de la COMUE va être reprise au sein de l'Université de Lille.

Débat :

Jérôme FONCEL (SUnIR) souhaite savoir si une telle modification ne peut uniquement intervenir qu'à l'occasion d'un changement d'exercice comptable.

Georgette DAL (vice-présidente ressources) répond par l'affirmative et ajoute que c'est pourquoi il y a un décalage pour la nouvelle Faculté des Humanités qui existe depuis l'élection du nouveau doyen le 1^{er} juillet dernier.

Le président soumet la modification de l'architecture budgétaire, à l'approbation du conseil.

(délibération n°CA-2019-171)

Résultat des votes : approbation

Nombre de votants : 32

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 1

3.2.2 Budget initial 2020

Présentation :

Le président explique que le budget initial traduit des orientations politiques. Ce budget initial témoigne d'une grande prudence, et permet une amélioration des indicateurs, dans la perspective de la labellisation i-site. Il traduit la volonté politique de maintenir les équilibres.

Georgette DAL (vice-présidente ressources) déclare que la prudence de ce budget initial porte sur la subvention pour charge de service public, allouée chaque année par l'Etat, et qui représente 80% des recettes de l'université. L'option basse a été retenue, selon la pré-notification d'octobre 2019, effectuée dans le cadre du dialogue stratégique de gestion avec le ministère et le rectorat. Le budget initial tient compte de la fin de la compensation par le ministère du Glissement Vieillesse Technicité.

Mme DAL souligne la meilleure fiabilité du budget initial 2020 par rapport à 2019, grâce au travail mené par la direction des affaires financières et l'agence comptable.

Elle souligne l'amélioration des indicateurs, notamment du fonds de roulement, s'établissant au-delà du seuil de 15 jours. Le ratio de la masse salariale relativement aux charges décaissables s'améliore aussi. La capacité d'autofinancement diminue, et le ratio Dizambourg augmente au-delà du seuil prudentiel ; cependant, il s'agit d'une dégradation apparente liée au changement de comptabilisation des recettes du Service Transversal Ingénierie Financière (STIF).

Sophie BLANQUART (directrice générale déléguée aux affaires financières) indique que le budget initial 2020 est en hausse de 76 millions d'euros par rapport à 2019, du fait d'une part de l'intégration de la ComUE, et d'autre part d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), plus volontariste.

Les autorisations d'engagement représentent la somme de 650,3 millions d'euros et les crédits de paiement représentent 602,8 millions d'euros. Les dépenses de personnel représentent les trois quarts du budget de l'établissement.

Elle explique que le budget de l'Université de Lille est composé de plusieurs budgets : le budget de l'établissement principal (94,2% du budget total) et les budgets des services à comptabilité distincte suivants :

- SAIC (4,8% du budget total) : gestion des conventions de recherche (environ 31 millions d'euros) ;
- DUSVA (0,9% du budget total) : gestion du domaine universitaire de la cité scientifique ;
- Unisciel (0,1% du budget total).

Ces trois autres budgets ont des formes différentes :

- Pour le SAIC, la part des dépenses de fonctionnement est plus importante ;
- Pour le DUSVA, les dépenses sont quasi exclusivement de fonctionnement, pour très peu d'investissement ;
- Pour Unisciel, beaucoup de dépenses sont de fonctionnement, pour peu de dépenses de personnel.

S'agissant des dépenses par nature, celles-ci sont divisées en trois catégories :

- La masse salariale ;
- Les dépenses de fonctionnement ;
- Les dépenses d'investissement.

La masse salariale représente la somme de 482,9 millions d'euros. La hausse de la masse salariale par rapport à celle de 2019 est justifiée par l'intégration de la ComUE.

Les dépenses de fonctionnement sont globalement maîtrisées et sont pour la première fois inscrites de manière différente. En effet, une distinction des autorisations d'engagement (97,7 millions d'euros) et des crédits de paiement (79,1 millions d'euros) a été faite. L'objectif est de pouvoir ajuster les crédits de paiement selon la capacité à faire de l'université. Il est important de constater que les ressources représentent environ 30% des dépenses de fonctionnement. Cette partie ressources est en hausse en raison d'une part de l'intégration de la ComUE (hors INSpé), et d'autre part de la mise en exploitation des bâtiments ESPRIT et CHEVREUL qui impacte différents frais (maintenance, fluides, ...). Les UFR et Instituts sont impactés par l'intégration de l'INSPé au sein de l'établissement et représentent environ 25% des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement sont en forte progression notamment en autorisations d'engagement (70 millions d'euros) du fait du démarrage de projets en 2020, lesquels trouveront une partie de leur concrétisation en crédits de paiement sur 2020 (40,8 millions d'euros). Ces dépenses seront fortement financées par des recettes s'élevant à 22,8 millions d'euros. Ces projets sont les suivants :

- Oncolille avec une autorisation d'engagement à hauteur de 23,9 millions d'euros dont 19 millions d'euros financés ;
- La restructuration du bâtiment Chimie pour un montant de 8,9 millions d'euros qui est entièrement financée ;
- Le RMN pour un montant d'un million d'euros, entièrement financé ;
- L'espace de Vie Etudiante sur le campus Moulins pour un montant de 1,25 million d'euros dont 600 000€ sont financés ;
- Le gros entretien et renouvellement pour un montant d'environ 6 millions d'euros ;
- Les travaux d'accompagnement de projets (I-SITE, relocalisation de composantes) pour un montant de 2 millions d'euros.

S'agissant des recettes, la subvention pour charge de service public représente 80% des recettes de l'Université de Lille. En dehors de la subvention pour charge de service public, la répartition des recettes est assez stable. La répartition des recettes par centre financier est en évolution en raison du changement d'imputation de comptabilisation des recettes du SAIC suite aux recommandations des commissaires aux comptes. A terme, ce changement, consistant en une comptabilisation en investissement au lieu de fonctionnement, permettra de renforcer le fonds de roulement.

En ce qui concerne le budget en droit constaté, celui s'élève à 594,9 millions d'euros. Il s'établit à l'équilibre. Sur la répartition des charges, 80% concernent les dépenses de personnel qui s'élèvent à 476,8 millions d'euros. Pour les produits constatés, 480,6 millions d'euros proviennent des subventions de l'Etat qui sont perçues intégralement. Les autres recettes ne sont perçues que partiellement.

Les principaux indicateurs du budget initial (BI) 2020 sont les suivants :

- Les produits s'élèvent à 570,5 millions d'euros (550 millions d'euros au BI 2019).
- Les charges s'élèvent à 559,6 millions d'euros (536,4 millions d'euros au BI 2019).
- Les amortissements nets s'établissent à 10,6 millions d'euros (13 millions d'euros au BI 2019).
- Le résultat de l'exercice est en baisse avec 300 000€ (600 000€ au BI 2019).
- La capacité d'autofinancement est en baisse et s'élève à 10,9 millions d'euros, en raison de l'imputation différente des recettes de fonctionnement du STIF (13,6 millions d'euros au BI 2019).
- Les investissements nets atteignent 11,9 millions d'euros avec un programme d'investissement important, dont une grande partie est financée, ce qui permet de diminuer la charge de l'université (17 millions au BI 2019).
- Le fonds de roulement évolue de près de 10 millions d'euros (pour s'établir à 34,5 millions d'euros), soit 22,5 jours de fonds de roulement.
- La trésorerie baisse de 3,6 millions d'euros pour atteindre 44,9 millions d'euros soit 29,3 jours (48,5 millions d'euros et 33 jours au BI 2019)
- Le ration masse salariale/charges décaissables diminue pour atteindre 81,20% (85,30% au BI 2019).
- Le ratio de Dizambourg (dépenses de personnel/produits encaissables) connaît une légère hausse et atteint 83,57% (83,10% en 2019).

Les agrégats de la ComUE ne sont pas intégrés en raison de la non actualisation de la prévision de fonds de roulement et de trésorerie.

Jean-Louis BERGEZ (représentant de la Rectrice) observe une amélioration globale des indicateurs de l'université, même s'il est difficile de procéder à une comparaison en raison du changement de périmètre dû à l'intégration de l'INSPé, de la masse salariale de la ComUE, et de la subvention pour charge de service public de la ComUE. Il souligne que le fonds de roulement s'élève à 22,5 jours, ce qui est supérieur au seuil recommandé (15 jours selon le Ministère). La trésorerie ne pose pas de difficulté majeure.

Le président ajoute que le premier budget rectificatif sera plus complexe, et affinera l'impact de la prise en compte de la ComUE.

Débat :

Jérôme FONCEL (SUniR) déclare que l'on compare des choses qui ne peuvent pas être comparables. Il ajoute qu'il est nécessaire de disposer d'éléments qui permettent d'identifier l'évolution des ratios indépendamment de l'intégration de la ComUE.

Par conséquent, il souhaite que le président demande aux services de fournir des éléments permettant de distinguer, lors du premier budget rectificatif, les éléments comptables de la COMUE de ceux de l'ancien établissement.

Le président explique que les élus feront une analyse du compte financier de l'année 2019 qui donnera les indicateurs attendus.

Jérôme FONCEL (SUniR) déclare que les conseillers votent un budget ; par conséquent il souhaite connaître la manière dont les ratios ont évolué indépendamment de l'intégration de la ComUE.

Le président précise que le compte financier 2019 apportera les informations attendues.

Jérôme FONCEL (SUniR) souhaite intervenir sur la fiabilité de certaines masses. Il rappelle que lors du second budget rectificatif, une baisse de 1,537 millions d'euros de subvention pour charge de service public a été constatée. Il souhaite savoir si le budget initial anticipe une baisse de cette subvention, et si cette baisse aura un impact sur la fiabilité des masses.

Georgette DAL (vice-présidente ressources) précise que l'équipe n'a pris aucun pari sur la compensation du GVT en particulier. Elle ajoute qu'il n'y aura aucune baisse de subvention pour charge de service public à l'issue du dialogue stratégique de gestion avec le ministère.

Jérôme FONCEL (SUniR) déclare que le retraitement comptable des recettes dégrade la capacité d'autofinancement ainsi que le ratio de Dizambourg. Par conséquent, il souhaite savoir comment il est possible d'anticiper une augmentation des recettes lors des prochains exercices, ce retraitement étant permanent.

Delphine LIARD (agent comptable) précise que ce retraitement n'est pas permanent et qu'un travail important a été fait en 2018 et 2019. La méthodologie sera par la suite stabilisée.

Jérôme FONCEL (SUniR) ajoute que la capacité d'autofinancement sera identique en 2021.

Delphine LIARD (agent comptable) explique que ce retraitement détériore certes la capacité d'autofinancement mais améliore le fonds de roulement.

Jérôme FONCEL (SUniR) souhaite connaître le montant du GVT.

Georgette DAL (vice-présidente ressources) répond que la compensation du GVT n'existe plus.

Jérôme FONCEL (SUniR) indique que le GVT existe toujours même s'il n'est plus compensé.

Georgette DAL (vice-présidente ressources) donne le montant du GVT de 2,1M€, montant à vérifier.

Jérôme FONCEL (SUniR) souhaite savoir si, pour les budgets des composantes, il convient d'attendre que la totalité du budget soit ouvert au 1er janvier 2020 ou seulement une partie.

Sophie BLANQUART (directrice générale déléguée aux affaires financières) explique que les budgets seront intégralement ouverts dès le début de l'année en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, avec le décrochage entre les autorisations d'engagement et les crédits de paiement.

Jacopo VIZIOLI (Synergies) souhaite connaître la raison pour laquelle l'établissement doit subir le déficit d'Unisciel, qui est une université thématique du ministère confiée à l'Université de Lille 1 puis à l'Université de Lille. Il souhaite savoir si le Ministère va compenser le déficit de 300 000€.

Lynne FRANJIE (vice-présidente formation) explique qu'il s'agit d'une université thématique portée par le ministère, devenue un service inter-universitaire.

Le président ajoute qu'il s'agit d'un service à comptabilité distincte.

Lynne FRANJIE (vice-présidente formation) précise que l'université la porte juridiquement mais ne l'assume pas.

Romain GAUDY (Inter'Asso) souhaite savoir si une présentation de l'état financier de la ComUE a été faite avant son absorption.

Le président explique que ce point a été abordé lors du conseil d'administration de septembre. Les documents sont accessibles via l'intranet.

Marie-Dominique SAVINA (directrice générale des services adjointe) ajoute que la COMUE possédait de bons indicateurs, avec des ressources provenant de la Région, des fonds FEDER, ou de la contribution des établissements membres. Il n'existe pas de charges anciennes de la COMUE qui seraient imputées à l'université dans le cadre de son intégration.

Romain Gaudy (Inter'Asso) se demande si les contrats évoqués vont se prolonger dans le temps.

Marie-Dominique SAVINA (directrice générale des services adjointe) répond par l'affirmative et déclare qu'ils se prolongeront jusqu'à leur échéance. Quant aux financements régionaux, ceux-ci perdureront jusqu'à l'été 2020. Toutefois la ComUE dans le cadre de ses missions régionales, interroge l'organisation des établissements membres.

Ludovic RODRIGUEZ (SUnIR) estime que la subvention pour charge de service public est bien trop faible et qu'il faut attribuer plus de moyens à l'université, notamment pour le patrimoine. Il souhaite savoir pourquoi l'Etat ne reprend pas la totalité du GVT, alors qu'il souhaite reculer l'âge légal du départ de la retraite, ce qui va accentuer la problématique du GVT.

Le président déclare que la Rectrice dispose de capacités limitées mais qu'elle doit faire remonter la situation au ministère de l'enseignement supérieur voir même auprès de Bercy. Il souhaite cependant la remercier pour avoir accordé à l'université une enveloppe de 2,5 millions d'euros afin de rapatrier les collègues du site du Recueil. Le patrimoine fera l'objet d'un schéma pluriannuel de stratégie immobilière qui sera présenté à l'été, donnant une vision plus claire du patrimoine, et permettant d'être plus revendicatif auprès de l'Etat en portant les grandes priorités.

Jean-Louis BERGEZ (représentant de la Rectrice) ajoute qu'il est important de distinguer la subvention pour charge de service public, qui relève des crédits de fonctionnement et de masse salariale, de l'investissement, qui ne relève pas de la même logique. La subvention pour charge de service public a tendance à augmenter pour l'Université de Lille, bien qu'elle puisse paraître insuffisante. Concernant le GVT, celui-ci s'élevait à 1,9 millions en 2019. La somme de 2,4 millions allouée compensait largement le GVT. Certes, le Ministère ne compensera plus le GVT, mais lors du dialogue stratégique de gestion des marges de manœuvre pourraient être trouvées dans la mesure des crédits alloués par le ministère au niveau régional.

Le président précise que le dialogue stratégique de gestion va permettre de faire des focales sur des spécificités par établissement.

Ludovic RODRIGUEZ (SUnIR) estime que l'absence de compensation du GVT traduit le désengagement de l'Etat.

Léo PETIT (FSE & Solidaires) déclare que le budget initial est un acte politique. Il explique qu'il votera contre, en raison du désengagement continu de l'Etat dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, et de l'incitation à faire rentrer des ressources propres.

Jérôme FONCEL (SUnIR) déclare qu'il convient de distinguer le désengagement de l'Etat de l'anticipation de son désengagement. En effet, la loi LRU stipule que le GVT n'est plus compensé. Il convient certes de faire pression sur le ministère et les tutelles, mais le désengagement de l'Etat

était parfaitement prévisible.

Sophie TISON (SynergiesS) précise que l'état du patrimoine pèse sur les personnels au quotidien.

Le président soumet le budget initial 2020, à l'approbation du conseil.
 (délibération n°CA-2019-172)

Résultat des votes : approbation

Nombre de votants : 32

Pour : 24

Contre : 1

Abstention : 7

3.3 Cartographie des risques de gestion

Présentation :

Catherine MEZZINA (directrice adjointe de l'aide au pilotage et qualité) : présente l'activité du contrôle interne sur la maîtrise des risques financiers et comptables pour l'année 2019.

En 2018/2019, l'activité du contrôle interne s'est déclinée et structurée autour des acteurs suivants :

- En central, le service du contrôle interne au sein de la direction d'aide au pilotage et de la qualité (DAPEQ). Suite à l'arrivée de la directrice en mars 2019, l'activité a été recentrée sur la coordination et le pilotage de la maîtrise des risques. Cela passe par un accompagnement méthodologique, le suivi de projets transversaux, de la cartographie des risques et des plans d'action.
- En déconcentré, il existe des équipes/référents dédiés dans certaines Directions (DRH, DFCA, Scolarité). La maturité du contrôle interne selon les métiers n'est cependant pas identique, et il convient d'accompagner plus particulièrement certains services.

Afin d'établir la cartographie des risques financiers et comptables 2019, l'audit du processus dépenses a été pris en compte.

Les principales actions menées ont été les suivantes :

- Mise en place d'outils permettant un meilleur suivi des activités et le partage d'informations (suivi des bons de commandes, exécution budgétaire, recettes non rapprochées...)
- Développement de la communication inter-services (réunions bimestrielles entre le service marchés et le service patrimoine pour l'anticipation des procédures à mener et le suivi des marchés en cours...)
- Formation des personnels sur les flux dépenses/missions
- Simplification des procédures et formalisation de modes opératoires

A partir de ces éléments, la cartographie des risques financiers et comptables 2019 a été établie par les équipes métiers des services.

Au total, les risques très élevés ont fortement diminué (de 119 à 76). Il demeure dix risques maximum, dont cinq sont liés à l'absorption de la COMUE. Des risques sur l'inventaire physique, les délégations de signature, et d'engorgement de SIFAC démat demeurent.

Globalement, le niveau de risque s'est cependant amélioré.

Des actions ont été identifiées pour pallier ces risques. Certaines doivent être menées par les équipes métiers, comme la mise en place d'indicateurs, afin d'objectiver l'évaluation des risques, et le développement d'outils de gestion pour le suivi des conventions et des délégations de signature. Il est souhaité étendre l'approche par les risques à d'autres processus, ne relevant pas strictement des domaines financiers et comptables.

Il importe notamment de mener un référencement des procédures existantes, et développer un réseau des référents du contrôle interne.

Par ailleurs, les métiers restent aujourd'hui très cloisonnés ; il est nécessaire de travailler de manière transversale, à partir de l'approche processus. Les métiers pourront contribuer en

identifiant les pilotes.

Débat :

Marie-Christine COPIN (Synergies) estime qu'il conviendrait de préciser que la démarche présentée se focalise sur les risques budgétaires et comptables. Elle estime que la présentation lui semble manquer d'aspects concrets, une démarche qualité consistant plutôt à examiner les dysfonctionnements observés sur le terrain, avec des indicateurs, afin de proposer des améliorations et de travailler aux circuits.

Catherine MEZZINA (directrice adjointe de l'aide au pilotage et qualité) indique que des indicateurs sont progressivement mis en place pour la gestion et les métiers. Ils permettront également de réévaluer les risques chaque année.

Georgette DAL (vice-présidente ressources) indique que ce travail est porté par la DAPEQ. D'autres actions complètent cette évaluation des risques, qui peuvent échapper à des indicateurs, comme les recensements de dysfonctionnements. Un réseau amélioration continue a également été lancé, associant les composantes, unités de recherche et directions. La présentation faite ne constitue qu'une vue de ce qui est fait au sein de la DAPEQ.

Ludovic RODRIGUEZ (SUnIR) rappelle qu'un cabinet avait été recruté il y a quelques années pour récupérer la TVA. Le tableau y fait référence. Des mesures ont-elles été prises, dans la mesure où ces risques semblent demeurer ?

Delphine LIARD (agent comptable) une demande de remboursement a été faite auprès des services fiscaux, portant sur les années antérieures, et notamment 2015. La démarche se poursuit pour 2016 et 2017.

Ludovic RODRIGUEZ (SUnIR) demande s'il ne serait pas plus pertinent de recruter un fiscaliste.

Delphine LIARD (agent comptable) précise que l'appel ponctuel à un cabinet coûte moins cher qu'un fiscaliste à demeure.

3.4 Modification des statuts de l'université :

3.4.1 Reconfiguration de l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) par son regroupement avec la Faculté Finance, Banque, Comptabilité/Institut Marketing et du Management de la Distribution (FFBC/IMMD)

Présentation :

Le président informe les conseiller que le choix a été fait, pour la fusion de l'IAE avec la FFBC/IMMD, de rester dans le cadre statutaire d'un IAE, composante régie par l'article L713-9 du code de l'éducation. Les deux composantes n'en formeront plus qu'une seule qui sera un grand IAE, portant le nom d'usage « IAE Lille School of Management », dont le rayonnement sera sans nul doute international.

Les conseils de composante de l'IAE et FFBC/IMMD ont respectivement rendu un avis favorable à cette reconfiguration les 5 et 7 novembre dernier. La commission des statuts et le comité technique ont également rendu un avis favorable les 12 et 14 novembre dernier.

Le président a fait le choix de nommer Damien CUNY (ancien premier vice-président) en qualité d'administrateur provisoire pour accompagner la mise en œuvre de cette nouvelle composante. Il conviendra d'installer une assemblée constitutive provisoire (ACP), qui sera une somme paritaire des conseils des deux composantes. Cette assemblée aura notamment pour rôle de se prononcer sur les statuts de la nouvelle composante, lesquels seront ensuite approuvés par le conseil d'administration après l'avis du comité technique.

La nouvelle composante mise en place devra faire adopter le règlement intérieur par le conseil d'institut.

Débat :

Léo PETIT (FSE & Solidaire) souhaite obtenir des précisions quant au nombre d'élus pour le collège des usagers et ajoute ne pas comprendre s'il y aura trois ou six représentants des usagers.

Le président explique ne pas connaître la réponse car il reviendra à l'assemblée constitutive de formaliser la constitution du conseil de l'institut reconfiguré. Il reviendra ensuite au conseil d'administration d'approuver les statuts adoptés par l'assemblée constitutive.

Léo PETIT (FSE & Solidaires) attire donc l'attention des représentants sur le nombre des représentants étudiants au sein de ce conseil.

Sébastien DEREPPER (doyen de la Faculté FFBC/IMMD) se montre heureux de l'étape qui vient d'être franchie, étape délicate dans la mesure où le conseil de la FFBC/IMMD s'est exprimé sur la dissolution de la composante. D'autres étapes restent à venir, dont la constitution de l'assemblée constitutive. S'agissant du nombre d'élus étudiants au sein de l'ACP, la parité sera respectée et conduira à une représentation totale de six étudiants, issus à parts égales des conseils de l'IAE (3) et de la FFBC/IMMD (3).

Le président précise que la question de Léo PETIT porte sur le futur conseil d'institut.

Sébastien DEREPPER (doyen de la Faculté FFBC/IMMD) informe que le futur conseil d'institut comprendra quatre élus étudiants sur 36 sièges, tenant compte de l'obligation de prévoir 30% de personnalités extérieures.

Léo PETIT (FSE & Solidaires) estime que le nombre d'élus étudiants au sein du futur conseil de composante est relativement faible.

Sébastien DEREPPER (doyen de la Faculté FFBC/IMMD) ajoute que les statuts du futur institut seront discutés ultérieurement dans le processus.

Christel BEAUCOURT (directrice de l'Institut d'Administration des Entreprises) indique que le regroupement de ces deux composantes est une réelle opportunité pour permettre l'accès démocratique à une grande diversité de personnes aux fonctions de manager. Ce regroupement d'expertises pourra nourrir les pratiques des entreprises et voire même contribuer, de manière modeste, à la transformation de la société.

Le président partage les propos de Christel BEAUCOURT, le processus aboutissant à la construction de la plus grande business school publique française et à une grande cohérence sur les sciences de gestion.

Jérôme FONCEL (SunIR) déclare que les élus ne peuvent que se réjouir de la création d'une business school publique qui offrira une concurrence aux officines privées. L'expertise en management, business administration est très forte de par la constitution de ces deux entités. Il souligne que d'autres composantes forment des managers et des dirigeants.

Il remarque que le vote de la composante FFBC/IMMD est très clair ; toutefois, il souhaite connaître les réticences exprimées par les sept élus qui ont voté contre.

Concernant le laboratoire de gestion, il s'agit d'un projet qui est en gestation depuis assez longtemps. Il cite un article de l'AEF où Christel BEAUCOURT déclare « *souhaiter créer un grand laboratoire réunissant tous les enseignants chercheurs de gestion et de management à partir des trois unités de recherche actuelles dont une UMR CNRS* ». Le président du conseil d'administration de l'IAE énonce également que « *la création d'un nouveau laboratoire est une excellente idée mais je m'interroge sur la méthodologie adoptée afin de conserver l'appellation UMR* ». Jérôme FONCEL souhaite donc avoir des précisions. En effet, des économistes, sont présents dans cette UMR, et il se demande dès lors si la constitution d'une équipe exclusivement de gestion serait possible en conservant le label CNRS.

Lionel MONTAGNE (vice-président recherche) répond que la création d'un laboratoire autour des sciences de gestion fait sens avec la création de cette composante. Des discussions ont été entamées, en concertation avec les acteurs des sciences de gestion. Il ne s'agit pas d'un système « top-down ».

Concernant la question de la création d'une UMR avec le CNRS, celle-ci n'est pas à l'ordre du jour. D'une manière générale, le CNRS n'a pas l'intention de créer de nouvelles UMR. Il s'agit de créer un laboratoire de gestion. Un label CNRS pourrait se discuter à l'avenir. Il n'est cependant pas question de recréer une UMR à côté du LEM.

Sébastien DEREPPER (doyen de la Faculté FFBC/IMMD) explique que lors du conseil de FFBC/IMMD un représentant a fait remarquer la faible présence du secteur de la grande distribution dans les projets de statuts ainsi que dans le règlement intérieur du futur institut. Cependant les votes contre le projet n'ont pas été justifiés.

Zacharie SADEK (Inter'Asso) souhaite obtenir des précisions quant aux autres regroupements de composantes et aimerait avoir un état des lieux.

Le président explique que l'Université de Lille se construit sur deux niveaux de responsabilité que sont l'échelon central d'une part, et de grandes composantes d'autre part, qui profitent d'un principe de subsidiarité suffisant pour travailler avec une certaine agilité. S'agissant de la future Faculté de santé, le président précise que la réflexion sur le projet et sa structuration est accompagnée par Monsieur Yves DEUGNIER en qualité de garant. Concernant les composantes de langues, les acteurs doivent discuter entre eux pour déterminer quelle sera la meilleure opportunité.

Frédéric BOIRON (CHU de Lille) apprécie l'importance donnée au domaine de la santé par l'Université de Lille. Le CHU est partenaire de chaque faculté du secteur santé et espère être partenaire de la nouvelle structure ainsi créée. L'université a donné du temps à ce processus, en recrutant un garant qui a rencontré tous les interlocuteurs. Se donner du temps permet d'exprimer les inquiétudes et d'identifier des solutions. Il ajoute que le CHU souhaite que la qualité soit maintenue et développée dans les formations afin de préparer aux nouveaux métiers.

Samir OULD ALI (INSERM) ajoute que faire travailler ensemble différentes disciplines permet un apport significatif, notamment dans le domaine de la recherche qui nécessite une approche pluridisciplinaire. C'est donc tout naturellement que l'INSERM accompagnera la poursuite de ce processus.

Le président indique qu'il convient de construire une faculté innovante, audacieuse qui pourrait aboutir à un modèle original de composante au service des étudiants et des soignants.

Zacharie SADEK (Inter'Asso) ajoute que les études médicales étant fortement réformées, il convient d'associer les étudiants au processus de fusion car ce sont les premiers touchés par ces réformes et que leur contribution à la mise en place de ces dernières est majeure.

Le président soumet la reconfiguration de l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) par son regroupement avec la Faculté Finance, Banque, Comptabilité/Institut Marketing et du Management de la Distribution (FFBC/IMMD), à l'approbation du conseil.
(délibération n°CA-2019-173)

Résultat des votes : approbation

Nombre de votants : 32

Pour : 29

Contre : 1

Abstention : 2

3.4.2 Ajout aux missions de l'Université de la formation en apprentissage

Présentation :

Le président explique qu'il s'agit d'un vote formel car il convient d'ajouter à l'article 2 des statuts, la formation en apprentissage, faisant suite à la présentation de Vincent COCQUEMPOT lors du conseil d'administration de septembre.

Aucune remarque n'ayant été formulée, le président soumet l'ajout aux missions de l'Université de la formation en apprentissage, à l'approbation du conseil.
(délibération n°CA-2019-174)

Résultat des votes : approbation à l'unanimité
Nombre de votants : 32

3.5 Approbation du dossier d'expertise de la BU SHS

Présentation :

Philippe RAVIER (directeur de la stratégie et de la programmation immobilière) explique que ce dossier d'expertise répond à une obligation posée par une circulaire de 2015. Cette circulaire consiste à permettre à la tutelle de modérer les projets immobiliers en les étudiant sur leur cohérence stratégique et leur robustesse au niveau du montage opérationnel. Ce dossier est donc structuré sur ces deux parties et doit être soumis à l'approbation du conseil d'administration puis transmis au recteur qui a un délai de deux mois pour rendre un avis. Le recteur transmettra par la suite au préfet qui aura également un délai de deux mois pour décider s'il accorde ou non l'agrément avec ou sans observation. L'opération pourra être lancée lors de l'agrément du préfet.

Yann MARCHAND (directeur adjoint du Service Commun de Documentation) déclare que la rénovation de la BU SHS à l'horizon 2023/début 2024 achèvera un cycle qui aura permis de rénover la totalité des bibliothèques universitaires du site lillois. Il ajoute que le projet de la BU SHS est un impératif absolu et comporte sept grands enjeux définis dans le dossier d'expertise.

L'enjeu est de réussir la transition, car ce projet va entraîner la fermeture temporaire de la BU SHS de la mi-2021 jusqu'à sa réouverture. Toutefois une bibliothèque provisoire est prévue avec la mise à disposition de 20 000 à 30 000 ouvrages en libre accès et entre 100 et 200 places de travail. Une réflexion sera animée sur le campus avec l'ensemble des composantes, afin de maintenir, en lien avec les bibliothèques associées de composantes, une qualité de service satisfaisante et garantir un accès aux documents du magasin qui sont essentiels pour la recherche et l'enseignement sur le campus. Il est nécessaire d'attendre la validation du dossier d'expertise pour entamer la phase de concertation et de discussion.

Philippe RAVIER (directeur de la stratégie et de la programmation immobilière) déclare que sur la partie technique du projet, il convient d'étudier au préalable les différents scénarios possibles pour répondre aux ambitions du projet. Le choix a ainsi été fait de restructurer la bibliothèque existante, mettre en sécurité et moderniser la bibliothèque.

Il convient également d'identifier, dans le dossier d'expertise, le montage de l'opération. Compte tenu d'un contexte particulier dû à la présence d'amiante dans le bâtiment en petite quantité et non friable, un montage classique séquencé est retenu (désignation d'une équipe d'architectes, puis d'une entreprise, puis d'un exploitant du bâtiment). Dans ce contexte, le ministère requiert une analyse des risques, en phases d'études et de travaux, dont ceux liés à la présence d'amiante notamment. Un part d'aléa est prévue à ce titre dans le bilan d'investissement.

Le bilan d'investissement s'élève à 44 millions d'euros.

Ce projet est financé dans le cadre du CPER 2015-2020, dont 13 millions d'euros par l'Etat et 14 millions d'euros par la Région sur des crédits dits valorisés. 4 millions d'euros ont été sollicités auprès du Département, mais il est nécessaire d'obtenir d'autres financements.

Pour conclure, Philippe RAVIER estime que le dossier d'expertise est arrivé à un certain degré de maturité pour pouvoir être déposé.

Débat :

Marjorie MEISS (Synergies) se dit heureuse que ce projet puisse voir le jour, toutefois elle souhaite savoir si les collections seront accessibles durant la période des travaux. Concernant la dimensionn

ement du projet, elle remarque que le nombre total de places sera diminué, les places standards passant de 920 à 635.

Yann MARCHAND (directeur adjoint du Service Commun de Documentation) explique que durant la période des travaux, les bibliothèques associées à proximité de la bibliothèque centrale resteront accessibles, mais il reconnaît que celles-ci sont de petite taille. Il est envisagé de déporter un certain nombre de documents dans les magasins de Lilliad et de la BU santé, notamment des documents de la réserve patrimoniale.

Par ailleurs, il est envisagé de procéder à un traitement du magasin en étapes. Ainsi, lorsque la bibliothèque est totalement vidée, on vide un étage du magasin et les collections y sont disposées dans la bibliothèque. Lorsque l'étage est aménagé, les collections y sont réintégrées. Ce processus est renouvelé pour chaque étage du magasin qui en comporte huit. Ce processus permettra de maintenir un accès permanent aux collections de la BU SHS sauf pour les collections de l'étage en cours de traitement.

Il est également envisagé de développer la documentation électronique SHS par le biais d'achat de corpus électronique dans un certain nombre de thématiques. Un chantier sera également mené entre la bibliothèque provisoire et les bibliothèques associées, afin qu'elles proposent des collections complémentaires.

S'agissant du nombre de places, il ne sera pas possible de trouver de solutions significatives dans les bibliothèques associées. Une des pistes évoquées, mais qui nécessite des transferts et des changements d'habitude, est la bibliothèque partenaire de Science po Lille. L'Université de Lille fait remonter en ce moment un appel à projet pour une extension des horaires d'ouverture de la BU santé le samedi jusqu'à 22h et le dimanche de 9h à 22h, et ce, 35 semaines par an. L'idéal serait que les étudiants des UFR de santé étudient dans la BU santé, pour retrouver un peu de souplesse au sein de la BU de Science Po pour les étudiants de Science po, SHS et droit/gestion.

S'agissant du nombre total de places, le ratio après travaux sera très satisfaisant au regard de celui observé par ailleurs.

Martine BENOIT (Synergies) se dit également ravie que ce projet aboutisse et qu'il s'agisse de moderniser le bâtiment sans le détruire. Elle se réjouit de la participation des bibliothèques de composantes, de l'attention portée aux m², au nombre de places et aux éléments nouveaux comme les espaces café et de co-working. Il convient de faire attention à l'accès aux livres pendant la période et suggère de faire participer les bibliothèques de composantes s'agissant des collections en libre accès.

Léo PETIT (FSE & Solidaires) déclare qu'il s'agit d'un projet intéressant qui arrive à point nommé. Cependant il conviendra de faire attention de ne pas recréer une seconde Lilliad.

Jacopo VIZIOLI (Synergies) indique que les derniers CPER ont certes donné de magnifiques bâtiments neufs, mais vides de tout équipement. Par conséquent, il souhaite savoir si le budget prévoit le mobilier ainsi que les équipements.

Yann MARCHAND (directeur adjoint du Service Commun de Documentation) répond qu'une enveloppe de 3 millions d'euros est consacrée au primo-équipement. Une partie du mobilier acquis récemment pourra être réutilisée et l'I-SITE financera une partie.

Il existe effectivement un véritable enjeu, afin de convaincre le Conseil Départemental. Il est nécessaire de travailler avec les fondations, mais aussi que le SCD puisse mettre en réserve tout ou partie des sommes non utilisées à la fin de l'année.

Romain GAUDY (Inter'Asso) déclare que la réalisation de ce projet est obligatoire en raison de l'état de la BU SHS. Concernant la réorientation des étudiants dans les bibliothèques, il émet l'hypothèse de la mise en place d'une bibliothèque mobile.

Le président soumet l'approbation du dossier d'expertise de la BU SHS, à l'approbation du conseil

(délibération n°CA-2019-175)

Résultat des votes : approbation à l'unanimité

Nombre de votants : 32

3.6 Point issu de la commission recherche

3.6.1 Politique plateforme de l'université (CR du 22/10)

Présentation :

Clarisse DHAENENS (vice-présidente recherche sciences et technologies) : introduit au préalable la définition de la notion de plateforme. Il s'agit d'un regroupement d'équipements et/ou de compétences, associé à des moyens humains, offrant des ressources technologiques et méthodologiques de haut niveau nécessaires à la bonne réalisation de la recherche. Les missions principales sont des missions d'ouverture aux utilisateurs internes ou externes. Une plateforme se doit d'être différenciante et évolutive, tant sur le plan des équipements que des compétences. En général, la plateforme assure l'animation scientifique sur son domaine de compétences.

Les plateformes peuvent être rattachées à des unités de recherche, fédérations, composantes...

L'objectif de la politique est de préciser le rôle, les éléments de soutien que l'université peut apporter, et le retour attendu en contrepartie par l'université, formalisés par le biais de la charte des plateformes.

Le soutien de l'université peut consister en une dotation financière annuelle permettant de contribuer au fonctionnement, l'affectation de personnel, l'assistance des services de l'université pour le calcul des coûts, la mise en place d'une tarification adéquate, ou encore en termes de communication.

En contrepartie, la charte se décline en différents points suivants :

- En terme de gouvernance et pilotage : la gouvernance doit être définie, afin d'assurer le fonctionnement et la pérennité de la plateforme. Elle comprend a minima un responsable scientifique, technique, et un COPIL. Un règlement intérieur doit exister. Chaque année, un rapport d'activité doit être établi, faisant état des perspectives afin d'anticiper les besoins.
- En terme d'ouverture : la plateforme doit être ouverte aux équipes de la métropole, et extérieures. Le règlement intérieur doit préciser les conditions d'accès.
- En terme de conditions tarifaires : les règles de gestion des tutelles gestionnaires doivent être respectées. La tarification est basée sur le calcul des coûts complets, validé par les tutelles de la plateforme. La tarification sera différente selon la typologie d'utilisateurs.

Il est donc proposé de lancer un processus de labellisation des plateformes, lequel se déroulera en trois phases : un appel à la labellisation, une instruction, et une labellisation par la commission recherche.

Si la politique recueille un accord du conseil, l'appel à labellisation sera lancé dès janvier, dans la perspective de la commission recherche de la mi-juin, afin que les besoins soient identifiés dans la perspective du budget 2021.

Débat :

Jacopo VIZIOLI (SynergieS) : s'interroge sur l'absence d'un responsable administratif et financier dans l'organigramme.

Clarisse DHAENENS (vice-présidente recherche sciences et technologies) : répond que les plateformes peuvent être de typologie différente. Il existe en effet de grandes structures, auxquelles il serait pertinent de rattacher du personnel. D'autres plateformes ne nécessitent pas un tel rattachement. En revanche, ces missions administratives et financières pourront être mutualisées en centrale.

Marie-Christine COPIN (SynergieS) : s'interroge sur les plateformes concernées par le processus de labellisation.

Clarisse DHAENENS (vice-présidente recherche sciences et technologies) indique que, dès lors que la plateforme respecte la charte, elle pourra prétendre à la labellisation.

Martine BENOIT (SynergieS) : formule deux remarques : d'une part, elle insiste sur la nécessité de la participation de la tutelle au COPIL ; d'autre part, s'agissant du calcul des coûts, certaines plateformes ne peuvent facturer leurs prestations.

Clarisse DHAENENS (vice-présidente recherche sciences et technologies) : rappelle que le calcul des coûts complets concerne tout le monde. En revanche, la déclinaison en tarifications tiendra compte de la spécificité de chacune des plateformes.

Sophie TISON (SynergieS) : demande comment sont impliqués les partenaires et tutelles dans le processus de labellisation.

Clarisse DHAENENS (vice-présidente recherche sciences et technologies) : précise qu'une discussion avec les partenaires sera menée sur ce point concernant les plateformes partagées.

Le président soumet la politique plateforme de l'université, à l'approbation du conseil.
(délibération n°CA-2019-176)

Résultat des votes : approbation

Nombre de votants : 30

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 1

4. Délibérations et avis relatifs au fonctionnement de l'université

4.1 En matière de ressources humaines

4.1.1 Contingent de congés pour recherches et/ou conversions thématiques pour l'année universitaire 2020-2021

Présentation :

Georgette DAL (vice-présidente ressources) précise qu'il s'agit de périodes d'un semestre (six mois) ou d'un an (soit deux semestres). Le traitement des demandes des congés pour recherches et/ou conversions thématiques (CRCT) se déroulent en deux phases (nationale et locale). Elle précise que la phase nationale est close. 62 demandes ont été déposées (hors INSPé), dont 41 pour un semestre et 21 pour deux semestres, soit 83 semestres au total. Les dossiers sont étudiés par le Conseil National des Universités (CNU), qui fera un retour le 3 mars 2020. Dès lors, la phase locale pourra être lancée. L'université propose d'attribuer 26 semestres auxquels pourraient s'ajouter 3 semestres, afin de pouvoir répondre à des projets d'un an (contre 30 semestres l'année précédente).

Débat :

Sophie TISON (SynergieS) déclare que le nombre de demandes augmentant, elle n'est pas persuadée que la réduction du nombre des CRCT soit une bonne idée.

Georgette DAL (vice-présidente ressources) explique que cette réduction était une préconisation issue du groupe de travail constitué dans le cadre du plan de retour à l'équilibre.

Sophie TISON (SynergieS) ajoute que nombre d'enseignants s'autocensurent et ne comprennent pas le signal envoyé.

Le président propose que le contingent reste identique à celui de l'année précédente, soit 27 semestres auxquels peuvent s'ajouter 3 semestres.

Jérôme FONCEL (SUnIR) remarque que le taux d'autocensure sera plus important en début de contrat en raison de la mise en œuvre des nouvelles maquettes de formation. Il ajoute qu'un collègue qui décide de partir en CRCT devrait bénéficier de la garantie de conserver ses cours. Il convient que ce point doit être réglé au niveau de la composante.

Georgette DAL (vice-présidente ressources) précise qu'elle présentera prochainement un dispositif, le congé pour projet pédagogique, qu'il conviendra de prendre en compte l'année prochaine.

Jacopo VIZIOLI (SynergieS) indique qu'il convient de développer le CRCT et d'inciter les jeunes chercheurs à prendre un CRCT, afin de les soulager en termes d'enseignements. Il invite à voir plus large pour l'année prochaine.

Le président soumet le contingent de congés pour recherches et/ou conversions thématiques à 27 semestres auxquels peuvent s'ajouter 3 semestres pour l'année universitaire 2020-2021.

(délibération n°CA-2019-177)

Résultat des votes : approbation à l'unanimité

Nombre de votants : 30

4.1.2 Prolongation du dispositif transitoire d'intéressement pour les personnels BIATSS

Présentation :

Georgette DAL (vice-présidente ressources) informe qu'il s'agit de prolonger le dispositif transitoire adopté lors du conseil d'administration du 11 juillet dernier jusqu'à l'adoption du prochain dispositif, qui sera présenté la semaine prochaine lors d'un comité technique.

Débat :

Léo PETIT (FSE & Solidaire) souhaite savoir si un dispositif durable sera mis en place.

Georgette DAL (vice-présidente ressources) précise que ce dispositif est prolongé pour permettre la jonction avec le nouveau dispositif.

Le président soumet la prolongation du dispositif d'intéressement pour les personnels BIATSS, à l'approbation du conseil.

(délibération n°CA-2019-178)

Résultat des votes : approbation à l'unanimité

Nombre de votants : 30

4.1.3 Mise en œuvre d'un dispositif provisoire d'intéressement à destination des personnels contractuels BIATSS issus de la ComUE Lille Nord de France

Présentation :

Marie-Dominique SAVINA (directrice générale des services adjointe) explique que les personnels de la ComUE seront intégrés au sein de l'Université de Lille au 1^{er} janvier 2020. L'Université de Lille doit assurer la paye des agents à partir du mois février, toutefois, les modalités de paye sont différentes de celle de la ComUE. L'université propose donc une mesure conservatoire autorisant l'établissement, le cas échéant, à pouvoir payer ces personnels au niveau de rémunération qui était le leur.

Aucune remarque n'ayant été formulée, le président soumet la mise en œuvre d'un dispositif provisoire d'intéressement à destination des personnels contractuels BIATSS issus de la ComUE Lille Nord de France, à l'approbation du conseil.
(délibération n°CA-2019-179)

Résultat des votes : approbation

Nombre de votants : 30

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 1

4.1.4 Approbation des demandes de remise gracieuse

Présentation :

Marie-Dominique SAVINA (directrice générale des services adjointe) fait état des demandes de remise gracieuse par dossier.

Débat :

Léo PETIT (FSE & Solidaires) demande un vote séparé. Il souhaite également obtenir des éclaircissements quant aux propositions faites par la DGS, et notamment sur le fait que d'une part, une remise totale puisse être proposée lors d'une erreur de l'administration ou en fonction de la situation sociale de l'agent, et d'autre part, qu'une remise partielle puisse être proposée lorsque ces deux conditions sont simultanément prises en compte.

Sophie TISON (SynergieS) s'interroge sur la logique qui permet d'arriver à ce calcul.

Delphine LIARD (agent comptable) précise que chaque situation sociale diffère.

Marie-Dominique SAVINA (directrice générale des services adjointe) précise, qu'effectivement les cas de ces agents sont complètement différents et que la proposition de la DGS a bien entendu suivi la procédure, et s'est appuyée sur les comptes rendus et rapports de la commission sociale d'établissement, de l'assistante sociale, de la DRH et de l'agent comptable.

Virginie MULLIER (SynergieS) s'étonne de l'origine de la dette, résultant notamment de la perception d'une double prime. Elle n'exclut pas le fait qu'il y ait eu erreur de l'administration, mais s'interroge sur négligence de l'agent qui, se rendant compte de la différence de montant, aurait pu se renseigner.

Samir OULD ALI (Inserm) souligne la bienveillance de l'établissement qui instruit les dossiers de façon à ne pas mettre en difficulté les agents, et partage l'approche qui est proposée.

Le président soumet les demandes de remise gracieuse, par dossier, à l'approbation du conseil.

Le président soumet la remise gracieuse totale du montant restant dû à hauteur de 1 404,91€ (dossier n°2019-10), à l'approbation du conseil.
(délibération n°CA-2019-180)

Résultat des votes : approbation à l'unanimité

Nombre de votants : 30

Le président soumet la remise gracieuse partielle à hauteur de 75% du montant restant dû, soit un montant de 2 825,31€ (dossier n°2019-11), à l'approbation du conseil.
(délibération n°CA-2019-181)

Résultat des votes : approbation

Nombre de votants : 30

Pour : 28

Contre : 1

Abstention : 1

Le président soumet le refus de remise gracieuse d'un montant restant dû de 147,96€ (dossier n°2019-12) à l'approbation du conseil.
(délibération n°CA-2019-182)

Résultat des votes : approbation

Nombre de votants : 30

Pour : 29

Contre : 1

Abstention : 0

Le président soumet la remise gracieuse totale du montant restant dû à hauteur de 950,41€ (dossier n°2019-13), à l'approbation du conseil.
(délibération n°CA-2019-183)

Résultat des votes : approbation à l'unanimité

Nombre de votants : 30

4.1.5 Modification des statuts du SCAS

Présentation :

Marie-Dominique SAVINA (directrice générale des services adjointe) précise qu'il s'agit d'intégrer, à l'article 5 des statuts du SCAS, les personnels contractuels de moins de six mois d'ancienneté de l'université au titre des bénéficiaires.

Aucune remarque n'ayant été formulée, le président soumet la modification des statuts du SCAS, à l'approbation du conseil.
(délibération n°CA-2019-184)

Résultat des votes : approbation à l'unanimité

Nombre de votants : 30

4.1.6 Dématérialisation des bulletins de paie

Présentation :

Marie-Dominique SAVINA (directrice générale des services adjointe) précise que la dématérialisation des bulletins de paie ne peut être effective qu'après délibération de l'organe délibérant de l'établissement.

Aucune remarque n'ayant été formulée, le président soumet la dématérialisation des bulletins de paie, à l'approbation du conseil.
(délibération n°CA-2019-185)

Résultat des votes : approbation à l'unanimité
Nombre de votants : 28

4.1.7 Chèques-déjeuner (information)

Présentation :

Georgette DAL (vice-présidente ressources) : précise que cette question avait été soulevée lors d'un conseil d'administration antérieur et qu'après instruction, il s'est avéré qu'un établissement a le choix entre mettre à disposition de ses personnels, soit des espaces de restauration, soit des chèques déjeuners, soit des lieux de restauration par convention avec des organismes extérieurs.

Elle informe que sur les différents sites il existe soit des espaces de restauration, soit des conventions en vigueur, notamment avec la Poste et la DGRFIP près du siège, et que l'établissement ne peut avoir, à la fois l'un et l'autre.

Si l'établissement optait pour l'octroi systématique de chèques déjeuner, sachant qu'un chèque déjeuner quotidien coûte 19 euros et que la part de l'employeur peut financer jusqu'à 60 % de ces chèques déjeuners, cela voudrait dire que l'établissement soit en capacité de déboursier 6 millions d'euros par an pour octroyer des chèques déjeuner à chacun. Les finances de l'université ne permettent pas de mettre en place ce dispositif. Les organismes compétents en la matière ont été interrogés sur la possibilité d'octroyer des chèques déjeuners aux seuls personnels n'ayant pas de restauration sur leur lieu de travail, la réponse est négative car il y aurait rupture d'équité entre les agents de l'établissement.

Elle précise également qu'aucune université n'a mis en place les chèques déjeuners.

Débat :

Karine DEGRENIER (SNPTES) précise que le droit d'entrée à payer à chaque repas s'élève à 8 ou 9 euros.

Le président se demande s'il ne faudrait pas essayer de revoir la convention avec La Poste, avec un subventionnement qui rendrait le prix d'un repas identique à celui supporté sur un campus par exemple. Cela aurait du sens en termes d'équité.

Anthony LENS (SynergieS) insiste sur le fait qu'il faille absolument trouver une solution pour les agents qui ne disposent pas de restauration sur place, car il y a une vraie rupture d'équité.

Georgette DAL (vice-présidente ressources) répond qu'une nouvelle instruction du dossier va être faite en ce sens.

4.2 En matière réglementaire

4.2.1 Modification du règlement intérieur de l'université

Présentation :

Marie-Dominique SAVINA (directrice générale des services adjointe) informe que cette modification résulte d'une demande du président portant sur le fonctionnement des instances, et en particulier du conseil d'administration. Il est notamment proposé la modification suivante : « *Le Président peut décider que l'examen de certains points de l'ordre du jour s'effectuera en présence des seuls membres élus et désignés ou dont la présence est requise en application du code de*

l'éducation. »

Débat :

Léo PETIT (FSE & Solidaires) souhaite revenir sur le point « à titre consultatif de façon permanente » et remarque que les vice-présidents et les directeur d'UFR n'apparaissent plus en tant que tel.

Marie-Dominique SAVINA (directrice générale des services adjointe) explique que les vice-présidents sont présents à titre d'invités.

Léo PETIT (FSE & Solidaires) souhaite savoir pourquoi il est précisé « à titre consultatif » pour le directeur des affaires juridiques et institutionnelles.

Marie-Dominique SAVINA (directrice générale des services adjointe) répond que le directeur des affaires juridiques et institutionnelles est un conseiller du président et donc qu'il est bien invité à titre consultatif, alors que les vice-présidents font partie de l'équipe politique.

Léo PETIT (FSE & Solidaires) rappelle que le conseil d'administration plénier s'était déjà tenu de manière « restreinte », lors de la séance où ont été traitées les demandes de remises gracieuses des agents comptables.

Le Président lui répond que c'est justement dans ce genre de situation qui reste tout à fait exceptionnelle qu'il faut avoir la possibilité de traiter ces points « à huis clos ».

Le président soumet la modification du règlement intérieur de l'université, à l'approbation du conseil.
(délibération n°CA-2019-186)

Résultat des votes : approbation à l'unanimité

Nombre de votants : 28

4.2.2 Désignation des membres étudiants de la commission FSDIE

Présentation :

Marie-Dominique SAVINA (directrice générale des services adjointe) explique qu'il s'agit de désigner deux représentants élus étudiants ainsi que deux suppléants au sein de la commission FSDIE.

Trois binômes ont candidaté :

- Léo PETIT (titulaire) et Michel GROMADA (suppléant) : liste FSE & Solidaires
- Romain GAUDY (titulaire) et Floriane CORNIL (suppléante) : Inter'Asso
- Lucile LEFAIT (titulaire) et Zacharie SADEK (suppléant) : Inter'Asso

Le président soumet au vote la désignation des membres étudiants de la commission FSDIE.

(délibération n°CA-2019-187)

Nombre de votants : 28

Résultat des votes :

- Léo PETIT (titulaire) et Michel GROMADA (suppléant) : liste FSE & Solidaires = 15 voix
- Romain GAUDY (titulaire) et Floriane CORNIL (suppléante) : liste Inter'Asso = 12 voix
- Lucile LEFAIT (titulaire) et Zacharie SADEK (suppléant) : liste Inter'Asso = 24 voix

Sont désignés membres de la commission FSDIE :

- Léo PETIT (titulaire) et Michel GROMADA (suppléant) : liste FSE & Solidaires
- Lucile LEFAIT (titulaire) et Zacharie SADEK (suppléant) : liste Inter'Asso

4.2.3 Règles d'usage des BU et Learning Center du SCD

Présentation :

Yann MARCHAND (directeur adjoint du Service Commun de Documentation) : rappelle le contexte d'élaboration des règles d'usage des bibliothèques universitaires et Learning center du service commun de documentation, conformément au document préparatoire déposé sur le portail intranet de l'université.

Débat :

Léo PETIT (FSE & Solidaires) relève que seuls les produits commercialisés sur place peuvent être consommés. Il précise que tout le monde ne peut pas être en capacité de se rendre dans une BU comportant un espace Crous.

Il souhaite également savoir ce que veut dire « *quitus* » mentionné en page 11 du document préparatoire.

Et enfin, il s'étonne de la mention « *membres de la ComUE Lille Nord de France* » en page 10 du document.

Yann MARCHAND (directeur adjoint du Service Commun de Documentation) répond que les travaux de ce dossier ont commencés déjà depuis un certain temps. Un dernier toilettage sera effectué sur ce document et une nouvelle version consolidée sera proposée.

S'agissant du quitus, il explique qu'il s'agit du document qui atteste que la personne est en règle vis-à-vis de la BU. Sans ce quitus, il n'est pas possible de se réinscrire dans une université.

En ce qui concerne la restriction alimentaire, il a été décidé d'être un peu plus souple, une certaine tolérance pouvant être observée en matière de boisson et de nourriture (pas de kebab, pas de pizzas). Par contre dans l'enceinte de Lilliad sur la cité scientifique, est hébergée une cafétéria du CROUS et cette clause restrictive a été rajoutée à sa demande. Elle ne s'applique que dans les 200 m² du restaurant.

Stéphane GOUNON (Synergies) relève quelques petites incohérences, et notamment entre le point 1.1., spécifiant que la bibliothèque est ouverte à tout public, et le point 1.6., énonçant que les membres de la communauté Université de Lille en situation de handicap bénéficient sur demande de conditions de prêt préférentielles et de dérogations aux règles de consultation sur place. Cela signifie-t-il qu'une personne extérieure en situation de handicap ne dispose pas des mêmes conditions ?

Yann MARCHAND (directeur adjoint du Service Commun de Documentation) lui répond qu'il s'agit d'une erreur. Ce point sera revu également.

Stéphane GOUNON (Synergies) : souhaite en outre, s'agissant du point 2.2, le retrait de la possibilité de placer les téléphones portables en mode vibreur. Enfin, en point 3.4 relatif aux incivilités, il suggère d'insister sur le fait qu'en cas d'agression physique, l'université se réserve le droit de porter plainte et de rappeler que des poursuites pénales sont envisageables.

Ce point ayant fait l'objet d'amendements lors de la séance, celui-ci est reporté au conseil d'administration du 6 février 2020.

4.3 En matière d'accords et conventions

4.3.1 Convention d'association avec l'Institut d'Etudes Politiques de Lille

Présentation :

Pierre-Marie ROBERT (directeur général des services) explique que cette convention s'inscrit dans la continuité de conventions cadre signées entre l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) et l'Université de Lille, qui se sont succédées jusqu'à la fusion. Il s'agit de régler des problèmes de transferts

Conseil d'administration de l'Université de Lille du 12 décembre 2019

DAJI/SAI/ZF/MSD/AJ

Annexe à la délibération n°CA-2020-029 du 12 mars 2020 relative au PV du CA du 12 décembre 2019

de fonds nécessaires entre l'Université de Lille et l'IEP avant la fin de l'année. Pour être à jour dans les dispositifs, la convention initiale a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2019. Une convention cadre triennale sera mise en place dès le début de l'année prochaine et revue dans le cadre de la préparation du projet I-SITE qui intégrera des dispositifs contractuels entre l'université et l'IEP.

Débat :

Aucune remarque n'ayant été formulée, le président soumet la convention d'association avec l'Institut d'Etudes Politiques de Lille, à l'approbation du conseil.
(délibération n°CA-2019-188)

Résultat des votes : approbation

Nombre de votants : 28

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 1

4.4 En matière tarifaire et d'achats

4.4.1 Tarifs de l'ICEU 2019/2020

Présentation :

Marie-Dominique SAVINA (directrice générale des services adjointe) : présente les tarifs de l'Institut de la Construction, de l'environnement et de l'urbanisme 2019/2020 par catégorie en matière de formation.

Débat :

Léo PETIT (FSE & Solidaires) souhaite savoir ce qu'est le ICEU et pourquoi une Unité d'Enseignement coûte 200 €.

Lynne FRANJIE (vice-présidente formation) lui répond l'ICEU est un institut avec lequel la FSJPS travaille depuis longtemps en montant notamment des formations continues conjointes. Ces enseignements peuvent être suivis à l'UE (certificat universitaire) ou regroupés dans le cadre de DU. Ces tarifs sont conformes à ceux appliqués par ailleurs à l'université de Lille.

Léo PETIT (FSE & Solidaires) s'étonne dès lors de la mention d'un tarif à titre individuel.

Lynne FRANJIE (vice-présidente formation) répond que l'ICEU peut accueillir des étudiants inscrits dans un diplôme à l'université, afin de suivre une formation complémentaire. L'Université de Lille est partenaire avec l'ICEU par le biais d'une convention ; c'est à ce titre que la validation des tarifs de l'ICEU est requise. Elle précise qu'il s'agit d'une reconduction de l'existant pour l'année 2019-2020, dans le cadre de conventions avec l'ICEU approuvées par les instances.

Le président soumet les tarifs de l'ICEU pour l'année 2019/2020, à l'approbation du conseil.

(délibération n°CA-2019-189)

Résultat des votes : approbation

Nombre de votants : 28

Pour : 27

Contre : 1

Abstention : 0

4.4.2 Grille tarifaire 2019/2020 du SUMPPS

Présentation :

Pierre-Marie ROBERT (directeur général des services) : précise que la grille présentée à également été validée par le conseil du SUMPPS.

Désormais le SUMPPS doit prendre en charge la totalité des étudiants primo-entrants, quelle que soit l'année de l'inscription. Par ailleurs, le SUMPPS, en tant qu'organisme sanitaire, est également amené à prendre en charge des étudiants en dehors de cette visite, laquelle s'inscrit dans une obligation somme toute théorique, car les étudiants qui ne se présentent pas ne sont pas pour autant sanctionnés.

Il a été décidé d'appliquer une politique tarifaire différenciée selon la proximité de l'établissement concerné avec l'Université cible, distinguant 3 groupes d'établissements (participant à l'établissement expérimental, compris dans le périmètre de l'i-site, les autres établissements), de reconduire les tarifs pratiqués jusqu'à présent pour les établissements déjà conventionnés et de modifier la politique tarifaire pour les établissements du troisième groupe. Ces éléments seront revus à partir de la rentrée 2020. Il sera alors proposé une double option : soit une tarification par primo-entrant, différenciée selon le groupe ; soit une tarification basée sur l'intégralité des effectifs de l'établissement.

Débat :

Léo PETIT (FSE & Solidaires) faisant parti du conseil du SUMPPS, fait remarquer que ces tarifs font gagner de l'argent à l'université et il s'en félicite. En revanche, il fait remarquer à l'assemblée que le service de santé est en saturation totale ; par exemple, les psychologues travaillent en flux tendu ne sont pas en capacité de recevoir tous les étudiants. Il souhaiterait que ce dispositif soit suspendu, et demande à ce que le sujet revienne à l'ordre du jour d'un prochain CA.

Pierre-Marie ROBERT (directeur général des services) répond qu'effectivement il faudrait mettre à l'ordre du jour d'un prochain CA un point sur la politique sanitaire concernant les étudiants car il y a d'autres problématiques à gérer, des problèmes de locaux pour installer les praticiens, des problématiques de confidentialité, d'éviter la proximité avec la médecine de travail des personnels et par ailleurs trouver une extension. En effet, le SUMPPS dépose de nouveau une demande d'agrément auprès de l'agence régionale de santé pour devenir un centre de santé, afin que les praticiens médicaux puissent avoir une activité analogue à celles de praticiens libéraux de cabinet. Dans ce cadre et en dehors des visites obligatoires, l'étudiant peut se présenter avec une carte vitale et sa carte de mutuelle éventuellement, le SUMPPS étant défrayé des coûts de consultation. Cependant, la mise en place cela n'est pas encore finalisée. Il faut en outre trouver une solution pour les étudiants étrangers et en grande précarité, pour essayer de mettre en place un ensemble d'actions plus ouverts.

Le président prend note qu'il y aura prochainement une présentation de la politique sanitaire concernant les étudiants.

Léo PETIT (FSE & Solidaires) fait également remarquer qu'en plus de l'intégration des écoles, il est prévu également d'intégrer les IFSI. Les étudiants et étudiants infirmières seront bénéficiaires des dispositifs du SUMPPS, aggravant les difficultés évoquées.

Lynne FRANJIE (vice-présidente formation) précise que tous les IFSI ne seront pas intégrés mais seulement ceux du grand Lille. En effet, un accord a été trouvé avec les universités de territoire pour que chaque élève infirmier soit inscrit dans l'université de son territoire. Elle précise qu'un travail sera effectué avec les collectivités, tous les IFSI n'étant pas proches de Lille, afin qu'il y ait un partage d'installations plus large.

Le président soumet la grille tarifaire du SUMPPS pour l'année 2019/2020, à l'approbation du conseil.
(délibération n°CA-2019-190)

Résultat des votes :

Nombre de votants : 27

Pour : 22

Contre : 3

Abstention : 2

4.4.3 Tarifs de location des salles de formation et des plateaux d'activité physique d'Eurasport

Présentation :

Marie-Dominique SAVINA (directrice générale des services adjointe) présente la tarification proposée ci-dessous :

- **La gratuité pour:**
 - La vie institutionnelle de l'Université de Lille, de ses composantes, de ses laboratoires, de ses services et de ses associations.
 - L'activité de recherche des laboratoires sous tutelles de l'Université de Lille
- **Une tarification dite « Tarif 1 » qui couvre une participation aux frais de fonctionnement et concerne :**
 - Les universités et établissements d'enseignement supérieur et de recherche du secteur public.
 - Les collectivités territoriales sur le territoire desquelles l'Université de Lille est présente (Ville de Lille, Villeneuve d'Ascq, Roubaix, MEL, Région, etc).
 - Les associations reconnues d'utilité publique dont l'objet associatif est en lien avec l'enseignement, la recherche, la santé ou la pratique sportive.
- **Une tarification dite « Tarif 2 » qui concerne la location des espaces à :**
 - Des entreprises.
 - Des établissements d'enseignement supérieur et de recherche du secteur privé.
 - Des associations non visées au tarif 1.
 - Tout autre organisme non mentionné dans les rubriques précédentes.

Locaux	Surface m ²	Capacité Personnes	Tarif horaire (HT)	
			Tarif 1	Tarif 2
Salle de formation 1	47	30	6 €	12 €
Salle de formation 2	46	30	6 €	12 €
Gymnase polyvalent	252	30	45 €	110 €
Salle zen	44	15	10 €	25 €
Salle de réentraînement	95	20	30 €	75 €
Salle isocinétisme	14	4	20 €	50 €
Salle analyse du mouvement	39	12	12 €	30 €
Place de parking, demi-journée et dans la limite de 10 places				5 €

Débat :

Léo PETIT (FSE & Solidaires) par position de principe, fait savoir qu'il est contre de la location à des entreprises privées.

Le président soumet les tarifs de location des salles de formation et des plateaux d'activité physique d'Eurasport, à l'approbation du conseil.

(délibération n°CA-2019-191)

Résultat des votes : approbation

Nombre de votants : 27

Pour : 26

Contre : 1

Abstention : 0

4.4.4 Organisation d'une bourse aux livres – centre de documentation de la FSES

Présentation :

Marie-Dominique SAVINA (directrice générale des services adjointe) présente l'organisation d'une bourse aux livres au centre de documentation de la FSES selon les modalités suivantes :

- Le prix de vente par ouvrage est fixé à 1, 2 ou 5 euros. La vente est limitée à 20 ouvrages par personne et réservée aux personnels appartenant à la communauté universitaire de Lille sur présentation de la carte multi-services.
- Les paiements s'effectueront à la régie de la Faculté des Sciences économiques et sociales.

Débat :

Léo PETIT (FSE & Solidaire) s'interroge sur le fait de limiter cette vente aux personnels de la communauté universitaire et de ne pas pouvoir l'étendre.

Marie-Dominique SAVINA (directrice générale des services adjointe) lui répond qu'il s'agit d'une démarche interne à l'université qui ne s'inscrit pas dans un cadre concurrentiel.

Le président soumet l'organisation d'une bourse aux livres au centre de documentation de la FSES, à l'approbation du conseil.

(délibération n°CA-2019-192)

Résultat des votes : approbation à l'unanimité

Nombre de votants : 27

4.4.5 Autorisation d'achat de cartes cadeaux au concours Hubgame

Présentation :

Marie-Dominique SAVINA (directrice générale des services adjointe) présente ce point en expliquant qu'il s'agit d'une demande récurrente.

Débat :

Romain GAUDY (Inter'Asso) s'interroge sur le choix exclusif de la FNAC et propose de s'orienter vers d'autres types de cartes cadeaux.

Marie-Dominique SAVINA (directrice générale des services adjointe) propose de retirer « FNAC » de la délibération, afin de ne pas cibler a priori le fournisseur.

Le président soumet l'autorisation d'achat de cartes cadeaux pour le concours Hubgame, à l'approbation du conseil.
(délibération n°CA-2019-193)

Résultat des votes : approbation

Nombre de votants : 27

Pour : 26

Contre : 1

Abstention : 0

4.4.6 Tarifs de restauration sur les sites de l'INSPé à compter du 1^{er} janvier 2020

Présentation :

Marie-Dominique SAVINA (directrice générale des services adjointe) précise qu'il s'agit d'une obligation réglementaire, permettant aux divers points de restauration des sites de l'INSPé de fonctionner.

Débat :

Léo PETIT (FSE & Solidaire) demande si la restauration n'est pas gérée par le Crous ?

Marie-Dominique SAVINA (directrice générale des services adjointe) lui répond par la négative.

Léo PETIT (FSE & Solidaire) souhaite savoir ce que signifie « étudiants bénéficiant d'OM » !

Marie-Dominique SAVINA (directrice générale des services adjointe) lui répond qu'il s'agit d'ordre de mission, lorsque l'étudiant est mandaté pour une mission et donc couvert par l'assurance de l'établissement.

Le président soumet les tarifs de restauration sur les sites de l'INSPé à compter du 1^{er} janvier 2020, à l'approbation du conseil.
(délibération n°CA-2019-194)

Résultat des votes : approbation

Nombre de votants : 27

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 1

4.5 Attribution de subventions

4.5.1 Sur initiative des composantes :

4.5.1.1 ILIS : A.E.I.L.I.S

Présentation :

Marie-Dominique SAVINA (directrice générale des services adjointe) présente la demande de subvention faite par une association étudiante de l'ILIS et précise que toutes les attributions de subventions se font sur ressources propres de la composante.

Débat :

En raison du manque d'information concernant cette demande de subvention, les élus demandent que ce point soit reporté au prochain CA avec de nouveaux éléments.

4.5.1.2 Polytech : BDE et Association des ingénieurs

Présentation :

Marie-Dominique SAVINA (directrice générale des services adjointe) présente la demande de subvention demandée par l'association des ingénieurs de Polytech.

Débat :

Léo PETIT (FSE & Solidaire) s'insurge des montants présentés dans le budget prévisionnel 2019 de l'association et notamment au niveau des charges. Il se demande pourquoi le CA est amené à se prononcer sur ces demandes de subventions qu'il estime trop importantes.

Le Président lui répond que c'est la vie des composantes et qu'il ne s'immiscera pas dans la vie de celles-ci. Il précise que le CA est l'organe compétent pour voter ces demandes de subventions et le CA devra se prononcer sur chaque demande de subvention quelle que soit la composante.

Jacopo VIZIOLI (SynergieS) se demande ce qui se passe si le CA vote contre.

Le président lui répond que dès lors la vie de l'association est mise en péril. Il ne trouve pas que ses montants soient scandaleux pour une association des ingénieurs, celle-ci sert de lien entre les diplômés et le monde socio-économique.

Sophie TISON (SynergieS) quant à elle s'étonne de l'objet du financement, à savoir l'amélioration de l'insertion professionnelle des étudiants et ingénieurs. Elle rappelle qu'en terme de communication il existe Lillagora et suggère d'utiliser un peu plus ces canaux.

Le président soumet l'attribution d'une subvention de l'école à l'Association des ingénieurs, à l'approbation du conseil.

(délibération n°CA-2019-195)

Résultat des votes : approbation

Nombre de votants : 27

Pour : 24

Contre : 1

Abstention : 2

Marie-Dominique SAVINA (directrice générale des services adjointe) présente la demande de subvention de 21 000 euros pour le BDE de Polytech.

Léo PETIT (FSE & Solidaire) fait la même remarque que pour l'association des ingénieurs sur l'utilisation des crédits. Notamment pour les utiliser pour faire des soirées. Il estime que cet argent pourrait notamment servir à la recherche ou être utilisé dans le but d'aider les étudiants d'une manière plus importante que de préparer des soirées.

Le président soumet l'attribution d'une subvention de l'école Polytechnique au Bureau des étudiants, à l'approbation du conseil.

(délibération n°CA-2019-196)

Résultat des votes : approbation
Nombre de votants : 27
Pour : 12

Contre : 1

Abstention : 14

5. Points issus du Conseil Académique
5.1 Points issus de la commission formation et de vie universitaire :
5.1.1 Critères d'attribution des congés pour projet pédagogique (CFVU du 21/11)
Présentation :

Georgette DAL (vice-présidente ressources) informe que ce dispositif est créé par un arrêté du 30 septembre 2019 qui est applicable aux enseignants chercheurs titulaires ainsi qu'aux enseignants des 1^{er} et 2nd degré titulaires.

Cela constitue le pendant des CRCT à ceci près que les CPP sont applicables aussi à tous les enseignants titulaires du second degré. Comme pour les CRCT, les enseignants peuvent demander à bénéficier d'un semestre de 6 mois ou d'un an de congés sous conditions d'ancienneté, consacré non pas à la recherche (comme pour les CRCT) mais à un projet lié à la pédagogie. Le nombre de CPP octroyé est fixé par le ministère et l'établissement a obtenu 33 semestres. Ces semestres sont compensés en heures de vacances. On obtiendra ainsi 165 000 euros en année pleine. Soit 5 000 euros de compensation financière le semestre.

Elle ajoute que les demandes doivent être formulées sur la plateforme ministérielle « galaxie » qui devrait s'ouvrir très prochainement, mais précise que la phase d'instruction sera uniquement locale.

Il convient à l'établissement d'établir une procédure avec ses critères dans le respect de l'arrêté. Ce dispositif a été présenté aux membres du CT ainsi qu'aux membres de la CFVU.

Débat :

Jérôme FONCEL (SunIR) souhaite s'assurer que les critères ont été établis localement. Par ailleurs, il relève une redondance potentielle avec les appels à projets de la DIP.

Georgette DAL (vice-présidente ressources) lui répond par l'affirmative s'agissant des critères. Elle confirme l'orientation donnée vers l'innovation pédagogique.

Lynne FRANJIE (vice-présidente formation) précise que les appels à projets de la DIP s'orientent vers des projets de moindre envergure. Ce dispositif permet d'expérimenter une approche plus large, et s'établissant en outre au-delà du strict périmètre de la DIP, comme le montage de formations dans le cadre de la formation continue.

Jérôme FONCEL (SunIR) s'interroge si la décision du président est prévue par l'arrêté ?

Georgette DAL (vice-présidente ressources) répond qu'effectivement, il s'agit d'une disposition de l'arrêté, qui n'est pas prévue pour le CRCT.

Le président soumet les critères d'attribution des congés pour projet pédagogique, à l'approbation du conseil.

(délibération n°CA-2019-197)

Résultat des votes : approbation
Nombre de votants : 27
Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 1

5.1.2 Admission en master 2020/2021 : capacités d'accueil, attendus et critères (CFVU du 12/12)

Présentation :

Lynne FRANJIE (vice-présidente formation) présente les documents portés à la connaissance des administrateurs sur le portail intranet de l'université. D'un côté, ils comportent un document de cadrage reprenant le socle commun des conditions d'admission, de l'autre une déclinaison par mention, comprenant les capacités d'accueil.

Débat :

Léo PETIT (FSE & Solidaire) se demande comment sont prises les décisions pour définir les CAL au niveau des masters et prend l'exemple de Biotechnologies.

Lynne FRANJIE (vice-présidente formation) répond que qu'un travail de rééquilibrage a été fait dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle offre de formation, conduisant au transfert entre mentions de certains parcours.

Léo PETIT (FSE & Solidaire) ne saisit pas bien le problème de la santé et se demande si cela vient d'un manque d'enseignants ou d'un problème de bâtiment.

Lynne FRANJIE (vice-présidente formation) répond que la réforme conduit à déplacer des étudiants depuis la PACES vers des licences et d'autres campus. Or, l'impact sur les heures d'enseignement, soit 14 000 heures, est sans commune mesure avec les heures dispensées en PACES, induisant un surcoût de 2,8 millions d'euros pour l'année de transition et cela uniquement pour la licence 1. Mais à ce jour, seule une enveloppe de 238 000 euros a été attribuée par le ministère.

Jérôme FONCEL (SunIR) s'interroge sur les CAL dans le master Economie de la santé.

Lynne FRANJIE (vice-présidente formation) souligne qu'il ne s'agit pas d'une coquille mais que cela fait partie du dialogue avec les composantes. En effet, les CAL n'augmentant globalement, toute création de parcours se fait à CAL constante, ou à CAL minimale de 15.

Elle précise que les CAL en tant que telles ne sont pas contraignantes en master car elles pourront être dépassées potentiellement mais nous ne pouvons pas tout de suite s'engager sur des chiffres très importants sur les nouvelles formations.

Jérôme FONCEL (SunIR) en ce qui concerne Parcoursup, se demande si les domaines de formation d'accueil tels que sont spécifiés dans les tableaux sont disponibles auprès des étudiants. Sa question porte plus particulièrement sur la pertinence du rattachement de la licence de sciences sociales au secteur DEG et non pas au secteur « sciences sociales ».

Lynne FRANJIE (vice-présidente formation) lui répond que non, sauf si la recherche se fait par domaine.

Zacharie SADEK (Inter'Asso) : revient sur la réforme en 1^{er} cycle et des études de santé. Dans la mesure où la CFVU d'aujourd'hui n'a pas voté, ni le CA, il souhaite savoir quand cela sera fait. Il mentionne l'inquiétude des lycéens et des parents.

Lynne FRANJIE (vice-présidente formation) répond que c'est justement un débat qui s'est tenu le matin même en CFVU et que suite à la motion votée et le courrier du Président, l'université est dans l'attente d'un retour du Ministère avant la date butoir de saisie.

Le président soumet les capacités d'accueil, attendus et critères pour l'admission en master pour l'année universitaire 2020/2021, à l'approbation du conseil.
(délibération n°CA-2019-198)

Résultat des votes : approbation

Nombre de votants : 27

Pour : 26

Contre : 1

Abstention : 0

5.1.3 Admission en 1^{ère} année via Parcoursup : capacités d'accueil, attendus et critères (CFVU du 12/12)

Présentation :

Lynne FRANJIE (vice-présidente formation) souligne qu'elle a présenté les points à la suite mais que 2 votes sont nécessaires puisqu'il faut une délibération pour les masters et un avis sur l'admission en 1^{ère} année via Parcoursup.

Le président soumet les capacités d'accueil, attendus et critères pour l'admission en 1^{ère} année via la plateforme Parcoursup, à l'avis du conseil.
(avis n°CA-2019-199)

Résultat des votes : avis favorable

Nombre de votants : 27

Pour : 26

Contre : 1

Abstention : 0

5.2 Point issu de la commission de la recherche

5.2.1 Fiches projets Région (CR du 27/11)

N'ayant aucun débat, le président soumet les fiches projets Région, à l'approbation du conseil.
(délibération n°CA-2019-200)

Résultat des votes : approbation

Nombre de votants : 26

Pour : 25

Contre : 1

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1

Questions diverses

Virginie MULLIER (Synergies) souhaite faire part à la direction que suite à la mise en place de la cartographie, règne au niveau des personnels BIATSS un sentiment de mal-être par rapport à la façon dont celle-ci a été perçue. En effet, certains ne s'estiment pas positionnés au bon endroit. Par ailleurs, certains se sont vus verser leur nouvelle prime avant d'avoir reçu leur notification. Elle informe également que certains personnels ont des trop perçus à reverser sans en connaître le motif.

Marie-Dominique SAVINA (Directrice Générale Adjointe des Services) souligne que cette cartographie s'est installée par séquence et par catégorie en commençant par les catégories C, puis B puis A. Elle est très matricielle et générique en comparaison de la cartographie initiale, rejetée parce que trop précise. Elle comprend parfaitement que certains collègues ne parviennent pas à s'y situer, et précise que suite aux interpellations un travail en terme de communication va être lancé. Elle admet que cette notification s'est faite un peu dans l'urgence, mais précise qu'il y aura un temps d'échanges, certes un peu en décalé mais qui permettra de mieux comprendre le positionnement. Il est vrai que les services ont manqué de temps, du fait d'un vote assez tardif.

Léo PETIT (FSE & Solidaire) revient sur le renouvellement gratuit de la carte multi-services acté lors d'un précédent CA et s'étonne qu'une étudiante ait dû s'acquitter de la somme des 10 euros précédemment en vigueur. Il demande pourquoi cette décision n'est pas mise en place.

Zacharie SADEK (Inter'Asso) rebondit sur cette question et souligne que sur le campus santé également, le renouvellement est resté payant.

Le président répond que ce n'est pas normal et que l'information n'est sans doute pas redescendue au niveau des services. Il en prend note et s'engage à faire le nécessaire.

Léo PETIT (FSE & Solidaire) souhaite qu'un remboursement soit fait.

Le Président indique que des instructions en ce sens seront communiquées aux services concernés.

Jérôme FONCEL (SunIR) : attire l'attention sur le projet CPER déposé par l'établissement porté par le VP SHS et DEG. En effet, ce projet prévoit plusieurs AAP en sciences participatives. C'est une pratique plutôt inhabituelle en SHS dans la mesure où des citoyens non professionnels vont de manière volontaire coproduire des connaissances pour lesquelles les citoyens eux-mêmes sont au cœur des objets d'études. Pour des raisons évidentes, cela nécessite une définition précise des bonnes pratiques et un encadrement par un comité d'éthique.

Lionel MONTAGNE (vice-président recherche) indique que le comité d'éthique au sein de l'université pourrait tout à fait être saisi dans le cadre de ces projets. Il mentionne que trois projets en sciences participatives ont d'ores et déjà été financés cette année par la commission recherche, dont au moins un dans le domaine SHS.

Léo PETIT (FSE & Solidaire) revient sur les problèmes de salles, fenêtres qui ne ferment pas et d'insalubrité sur le domaine de Pont de Bois, il avait cru comprendre qu'un audit serait réalisé pour une remontée au ministère. Il se demande où en est cet audit.

Le président lui répond qu'il était convenu de mettre en place des groupes d'usagers sur les campus, permettant à tous les acteurs, enseignants, appariteurs, gestionnaires de salles de réfléchir collectivement aux moyens de traiter cette problématique. Un retour d'étape pourra être présenté régulièrement.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 18h45

La prochaine séance du conseil d'administration aura lieu le 06 février 2020

La Directrice générale des services adjointe

Le Président

Marie-Dominique SAVINA

Jean-Christophe CAMART

approuvé en CA du 12 mars 2020